



Réalisation d'un Synode de réflexion en 2021; décision portant sur la réalisation, le thème et les conditions-cadres; décision

Propositions:

1. Le Synode charge la commission des Synodes de réflexion (CSR) de préparer un Synode de réflexion sur le thème «Mariage et célébration de mariage pour tous? Un débat interne à l'Eglise».
2. L'objectif de ce Synode de réflexion est de mener un débat au sein de l'Eglise qui respecte les différentes conceptions de la foi et tienne compte de la pluralité qui caractérise notre Eglise multitudiniste.
3. Il doit se dérouler dans la seconde moitié du mois de mars 2021.
4. Outre les membres du Synode et du Conseil synodal, il réunira les personnes suivantes:
 - intervenantes et intervenants,
 - participantes et participants à une table ronde,
 - des collaboratrices et collaborateurs des services généraux désignés par le Conseil synodal,
 - max. 5 représentantes et représentants de communautés liées à l'Eglise nationale.La CSR peut inviter d'autres hôtes au Synode de réflexion, en particulier en provenance du ressort territorial francophone de l'Eglise.
5. Les médias ne seront pas invités. Le service de la communication des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure publiera un communiqué et diffusera également par d'autres canaux des informations sur ce Synode de réflexion
6. Les coûts sont couverts par le budget conformément au présent modèle.

Explication

a) *Décision du Synode*

Selon l'article 82 du règlement interne du Synode (RLE 34.110), le Synode décide, sur la base d'une décision, de la réalisation d'un Synode de réflexion. La décision en question doit régler le thème, l'objectif, la date et l'heure, le niveau de publicité, le cercle des participants, le cadre financier.

La commission des Synodes de réflexion (CSR) prévoit d'organiser le prochain Synode de réflexion en mars 2021. Au moment de la rédaction de la présente proposition, aucune

date précise n'avait été fixée parce que celle-ci dépend de l'endroit où ce Synode se déroulera. La CSR précisera sa proposition à ce sujet lors du Synode d'hiver 2019.

b) Thème

Un nouveau cadre légal concernant l'admission au statut juridique de mariage force également les Eglises à agir, étant donné que leurs rituels de mariage requièrent un mariage civil préalable. De nombreux réformés connaissent depuis des années les célébrations pour couples de même sexe. Nous ne devons pour autant pas oublier que l'éventail des opinions au sujet du mariage, de la famille et de l'amour entre personnes de même sexe est, au sein de nos Eglises, large. Evoquer ce sujet provoque inévitablement des questions fondamentales liées à notre conception de l'Eglise, à l'herméneutique biblique (interprétation des textes bibliques) et à l'image de Dieu. Tout cela plaide en faveur d'un débat qui soit le plus ouvert et empreint de respect possible. Dans le cadre du Synode de réflexion, le Parlement de l'Eglise a l'opportunité de s'exprimer sur le thème du «mariage pour tous» en se donnant l'espace qu'il faut, de prêter attention à des opinions divergentes, d'affronter la diversité des convictions et d'affirmer malgré tout le profil d'une Eglise multitudiniste qui ne souhaite pas perdre sa cohésion.

c) Participants

Le cercle des participants est défini selon la politique suivie lors des précédents Synodes de réflexion. Comme c'était le cas lors du dernier Synode de réflexion en 2016, des collaboratrices et collaborateurs des services généraux ainsi qu'une délégation limitée en nombre provenant de communautés liées à l'Eglise nationale pourront y prendre part. En outre, la CSR reçoit la compétence d'inviter d'autres hôtes en particulier en provenance du territoire francophone du ressort de l'Eglise afin de pouvoir prendre en compte les particularités de cette région.

d) Médias

Etant donné que le Synode de réflexion 2021 se focalisera sur le débat interne à l'Eglise, les médias ne seront pas invités. Le service de la communication informera cependant de manière appropriée sur l'événement (communiqué, thème dans ENSEMBLE et sur le site internet).

e) Enveloppe budgétaire

Désignation	Budget CHF
Indemnités députées et députés au Synode	
Indemnités députées et députés au Synode (80.- par jour) y. c. APG	20'000
Frais députées et députés au Synode	
Frais de déplacement	5'400
Locaux et restauration	
Forfait séminaire (Coûts par participant, locaux, repas de midi, boissons) 70.- par participant (200 x 70.-)	14'000
Réserve pour technique, décoration florale, imprévus	3'000
Honoraires intervenants	15'000

Désignation	Budget CHF
Programme annexe	1'500
Traduction des exposés	1'500
Traduction simultanée	Env. 6'000
Impression procès-verbaux	1'500
Jetons de présence CSR (6 participants, env. 10 séances et visite des locaux)	6'000
TOTAL	73'900

Les données budgétaires sont basées sur l'expérience et des estimations.

La commission des Synodes de réflexion